

---

**Présents :** Sébastien ALLAGNAT, Irène BADIN, Serge BIESSY, Jean-Luc FAYET, Jean-Charles GALLET, Martine GAUTHIER, Gilbert LAVAL, Jean-Pierre LOVET, Jean-Luc MION, Jean-Michel POINARD, Anne-Marie RABATEL, Bernard TALBOT, Cécile VINCENT.

**Excusés :** Abdelkader BOUKACEM (pouvoir Bernard TALBOT), Yvette MOLLON, Michel NOEL, Carine TONEGHIN, Nadine TRUFFAUT

---

### **Approbation de la séance précédente**

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **Délibérations et délégations**

Le Maire donne lecture des actes administratifs pris depuis le dernier conseil municipal.

### **Urbanisme**

Les différents dossiers d'urbanisme en cours sont présentés :

- 3 déclarations d'intention d'aliéner
- 4 certificats d'urbanisme
- 16 déclarations préalables
- 7 permis de construire

### **Nouveaux points**

#### 1/ Règlement de la chasse

Monsieur Jean-Pierre LOVET donne lecture du projet de convention à passer avec l'ACCA de Saint Victor de Cessieu.

La convention a pour objet de louer à titre gratuit à l'ACCA le droit de chasse dans la propriété privée de la commune, lieu-dit « Forêt de Vallin ».

Monsieur LOVET précise que :

- Le tir à la carabine demeure interdit dans la Forêt de Vallin
- La société de chasse devra installer 3 miradors pour les postes situés allée des Tilleuls
- Pour chasser dans la Forêt de Vallin, il faudra désormais être membre de l'association de chasse
- La chasse est interdite le vendredi, le samedi après-midi et le dimanche après-midi.
- Les battues sont interdites le dimanche et les battues spontanées devront être autorisées par le Maire.
- La convention sera valable pour la saison de chasse du 8 septembre 2013 au 28 février 2014, elle devra être renouvelée chaque année.
- Toute modification du règlement de chasse sera soumise à avis du Maire.

La délibération et la convention signée sera transmise à la fédération départementale des chasseurs de l'Isère.

**Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de valider la convention pour la saison de chasse 2013-2014.**

Abstention : 2

Opposition : 0

Approbation : 12

**La proposition est adoptée à la majorité, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention.**

## 2/ SEMCODA : compromis de vente & bail emphytéotique

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une Maison pluridisciplinaire de santé, d'un cabinet dentaire et de 12 logements collectifs en PSLA sur des terrains appartenant à la commune, sis Chemin de Cartallier et Chemin des Papeteries, cadastrés section AI n°247-257-258-259-260-162-56 pour une superficie totale de 14 400 m<sup>2</sup>.

Il donne lecture du projet de compromis de vente à signer avec la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA) et du bail emphytéotique.

La SEMCODA projette la construction d'un immeuble devant comprendre :

- Un sous-sol avec des places de parking
- Un rez-de-chaussée avec la maison pluridisciplinaire de santé et le cabinet dentaire
- Deux étages comportant 12 logements collectifs en PSLA.

Le foncier relatif :

- au cabinet dentaire et aux logements sera cédé par la commune à la SEMCODA
- à la maison pluridisciplinaire de santé (hors cabinet dentaire) sera apporté par bail emphytéotique d'une durée de 50 ans à compter de la mise en service du bâtiment, par la commune à la SEMCODA.

De ce fait, la commune vendra à la SEMCODA le droit à construire des lots de copropriété afférents au cabinet dentaire et aux logements PSLA, la vente est consentie au prix de 20 000 €.

La commune consentira à la SEMCODA un bail emphytéotique de 50 ans portant sur le droit à construire des lots de copropriété afférent à la Maison de santé pluridisciplinaire. Le montant du loyer unique du bail emphytéotique est fixé à 1 €, il ne sera pas mis en recouvrement en raison de son caractère.

**Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter les termes du compromis de vente et du bail emphytéotique et demande l'autorisation de signer.**

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 14

**La proposition est adoptée à l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.**

## 3/ Subvention attribuée à l'association Moulinstock

**Le Maire expose :**

Lors de la foire du 8 mai 2013 organisée par la commune, l'installation d'une structure gonflable a été faite pour un coût, à la charge de Moulinstock, à 200 €.

Il avait été convenu que cette animation serait financée pour moitié par l'association Génération Moulinstock et pour moitié par la commission communale du comité des fêtes.

**Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € pour l'année 2013 à l'association Génération Moulinstock correspondant à la part prise en charge de la commune.**

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 14

**Le versement de subvention est adopté à l'unanimité.**

## 4/ Investissement sur voirie 2013 : demande d'engagement de subvention dans le cadre du contrat de développement territorial des Vals du Dauphiné

Vu, le code général des Collectivités territoriales,

Vu, le devis de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère, d'un montant de 28 350 € hors taxe,

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'entretien de la voirie communale s'inscrit dans le cadre de la convention de développement du territoire des Vals du Dauphiné.

Le projet représente un investissement de 28 350 € HT soit, 33 906.60 € TTC.

**M. le Maire demande au conseil de se prononcer à ce sujet.**

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 14

**Le Conseil municipal,**

**APPROUVE** à l'unanimité le projet présenté ;

**DEMANDE** au Conseil Général l'engagement de la subvention ;

**AUTORISE** le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**Compte-rendu des adjoints**

**Gilbert LAVAL – Voirie, environnement**

- Le MAPA pour la voirie vient d'être publié sur les affiches de Grenoble et sur le site internet de la commune.
- Les plantations réalisées sous la conduite de Christian Armanet, Responsable des Services Techniques sont presque terminées, les membres du conseil apprécient le travail effectué avec goût par les services municipaux.
- L'OPAC a organisé une réunion publique pour informer ses locataires que des travaux de réhabilitation du parc sont lancés et qu'ils doivent commencer début 2014.

**Jean-Pierre LOVET, Affaires scolaires et personnel :**

**Rentrée 2013-2014**

- Le directeur académique des services de l'éducation nationale a informé la commune d'une fermeture de classe en maternelle pour la rentrée 2013-2014.
- Suppression de la première rotation de car le matin et de la deuxième rotation le soir.

**Rythmes scolaires :** Afin de connaître les attentes des familles de Saint Victor de Cessieu, sur l'organisation du temps scolaire à la rentrée 2014, un sondage va être distribué aux familles d'élèves (élèves de petite section de maternelle, jusqu'aux élèves de CE2).

La CCVH étudie la possibilité de faire un avenant au contrat jeunesse passé avec la CAF afin de mettre éventuellement à disposition des communes, du personnel qualifié pour les activités périscolaires à mettre en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

**2<sup>ème</sup> Réunion avec le centre de gestion pour l'élaboration d'un protocole de nettoyage le 12 juin : étude des pratiques** Jean-Pierre Lovet rappelle les objectifs de la démarche, faciliter le travail des agents et réduire la pénibilité des tâches (santé des agents), réduire le temps de travail (organisation du temps de travail), diminuer les quantités de produits d'entretien (impacts économique et environnemental). Une synthèse des différentes pratiques sera réalisée afin de rédiger le plan de nettoyage des bâtiments communaux.

**Cantine scolaire:** Christine BIESSY, Responsable du service, continue la démarche de valorisation des circuits courts et l'introduction du bio dans les repas. Cette démarche impulsée par la municipalité et appréciée des usagers, n'a pas eu de répercussions à la hausse sur le coût de revient des repas.

**Serge BIESSY, bâtiments communaux :**

**Bâtiments scolaires :**

- Le démontage du préfabriqué est prévu le 9 juillet 2013.
- Les jeux extérieurs pour les classes maternelles viennent d'être commandés.
- Les contrats des copieurs sont à l'étude, avec pour objectif la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

### **Martine GAUTHIER, affaires sociales, CCAS :**

- Bénéfices réalisés lors des différentes manifestations : Foire : 1 780,98 €  
Buvette extérieure pour le Concert du Père Alain-Noël GENTIL : 287,67 €
- Repas des aînés : 122 personnes.
- Prochaine réunion du CCAS le 26 juin 2013.

### **Jean-Luc FAYET, animation**

- Pucier : 1 500 entrées
- Le bureau a reçu Sébastien Terray, Président de l'association « génération Moulinstock » qui organise son festival les 26 et 27 juillet 2013 sur le terrain du moulin.

### **Abdel BOUKACEM, information et communication :**

- Traitement de l'information et mise en ligne de l'actualité.
- Travail sur le prochain bulletin.

### **Compte rendu CCVH**

Déchèterie le conseil communautaire doit prochainement délibérer pour accepter les travaux de la déchèterie. Jean-Pierre Lovet précise que la structure ne sera pas fermée pendant la durée des travaux.

Journée de l'intercommunalité à Sassenage le 6 mai 2013 :

Le centre de loisirs sera opérationnel à Torchefelon en juillet.

CISPD : information des parents sur les « jeux dangereux » dans les locaux de la Vallée de l'Hien le 13 juin et intervention dans les classes les 13 et 14 juin, à la demande conjointe de la municipalité et de la Directrice d'école.

### **Informations diverses**

Recrutement : Monsieur le Maire informe le conseil que l'offre de poste pour le recrutement de l'agent de gestion administrative et financière a été saisie sur la plateforme territoriale du centre de gestion de l'Isère, la date limite de réception des candidatures est fixée au 22 juin 2013.

AFIPAEM : Monsieur Bernard Talbot informe que les réunions de chantier ont lieu le mardi entre 8 et 10h, les conseillers intéressés par le chantier peuvent y assister, la réception des travaux est prévue fin juillet 2013.

Voirie : Monsieur Gilbert LAVAL informe le conseil que plusieurs plaintes ont été déposées en mairie pour vitesse excessive sur le chemin de Guillermont et le Chemin de la Michalette, le radar pédagogique a été installé sur ces voies pour faire un comptage réel.

Centre de stockage de déchets inertes à Cessieu : Monsieur Bernard Talbot fait remarquer que certains jours, les odeurs émanant de "l'installation de stockage des déchets non dangereux" de Cessieu sont si fortes qu'elles incommode les habitants de Saint Victor de Cessieu. Gilbert Laval avait déjà évoqué ce problème de nuisances en bureau, la municipalité souhaite alerter le Sous-Préfet sur cette situation.

***Séance levée à 22h40***